



*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la recherche*

Le Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 16 MARS 2009

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de nos rencontres, nous souhaitons répondre, par ce courrier, aux différentes interrogations formulées par la Conférence des Présidents d'Université.

Tout en étant conforme aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte signée le 30 septembre 2008 par la CPU et la CDIUFM, la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, fondée sur le principe de la mastérisation et de la revalorisation conjointe des carrières, suppose une année de transition entre la situation actuelle et le projet définitif qui prendra son plein effet à l'occasion des concours de la session 2011.

Les conditions définitives de la mastérisation des enseignants lors de l'année universitaire 2010/2011 seront au cœur des travaux de la Commission de concertation et de suivi. Celle-ci sera coprésidée par un président d'université et un recteur et installée dans les prochaines semaines.

Après une large concertation, les deux co-présidents proposeront aux ministres la composition de cette commission dans laquelle les membres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale devront être en nombre égal. Cette commission aura pour objectif de faire des recommandations de façon à préciser le cadre définitif de la réforme, traitant notamment de la nature des masters et de la question de l'adossement à la recherche, de l'articulation entre les masters et les concours, des évolutions concernant les contenus et les modalités de ces derniers et enfin de la formation continue des enseignants débutants.

Monsieur Lionel COLLET
Président de la Conférence des Présidents d'Université
103, boulevard Saint-Michel
75005 PARIS

.../...

Pour permettre la meilleure adaptation à la situation existante, et conformément à vos souhaits, nous vous précisons les mesures de transition que nous proposons :

- Outre les étudiants inscrits en M2, ou déjà titulaires d'un M2, pourront se présenter à la session 2010 sans condition nouvelle de diplôme, tous les candidats présents aux épreuves des concours de la session 2009.
- Les universités qui le souhaitent pourront donner à leurs parcours de master ou aux masters spécifiques qu'elles ont élaborés un caractère transitoire. A la lumière des travaux de la Commission de concertation et de suivi, les universités pourront faire évoluer, dès la rentrée universitaire 2010, leur offre de formation, soit en totalité, soit seulement pour la deuxième année des masters nouveaux proposés.
- Les épreuves des concours 2010 seront également de nature transitoire afin de mieux prendre en compte l'offre de formation de niveau master déjà existante dans les universités et d'assurer une transition pour les candidats qui ont bénéficié d'une préparation aux concours cette année.

Ainsi, pour la session 2010, une épreuve disciplinaire comparable à une des épreuves du concours 2009 se substituera à l'épreuve de connaissance générale du système éducatif qui était initialement prévue. La connaissance générale du système éducatif, indispensable à un bon exercice de la fonction d'enseignant, sera néanmoins abordée dans le cadre de la formation continue renforcée qui sera désormais organisée aux profits des jeunes enseignants stagiaires, l'année suivant leur recrutement.

Pour la session 2010 des concours du premier degré (CRPE), les épreuves écrites continueront de comporter une composante didactique. Les épreuves du concours de l'agrégation resteront, quant à elles, en l'état.

Dès l'année universitaire 2009/2010, un nouveau dispositif de stages sera mis en place pour tous les étudiants de M1 et de M2 se destinant à l'enseignement afin de permettre une préparation progressive à la prise de fonction sur les deux années précédant les concours.

Des stages d'observation et de pratique accompagnée, qui pourront être groupés ou filés, seront offerts aux étudiants de M1 dans la limite de 108 heures ; de même, des stages en responsabilité, groupés ou filés, seront proposés aux étudiants de M2 dans la limite de 108 heures. Les stages en responsabilité proposés aux étudiants de M2 feront l'objet d'une gratification pouvant aller jusqu'à 3000 euros.

Ces deux types de stages bénéficieront d'un double encadrement. L'éducation nationale fera appel à des professeurs d'accueil pour les stages d'observation et de pratique accompagnée, ainsi qu'à des professeurs référents pour les stages en responsabilité. Ces professeurs auront pour fonction d'assurer l'accueil et le suivi des étudiants dans les écoles et les établissements. A ceux-ci s'ajouteront des formateurs universitaires qui seront responsables de la validation des stages ainsi que de leur bonne insertion dans le cadre des masters et travailleront en partenariat avec les établissements scolaires. Un cahier des charges des différents stages sera élaboré.

Je vous confirme par ailleurs que, pour faire connaître et rendre plus lisible le nouveau dispositif de bourses complémentaires aux bourses sur critères sociaux déjà existantes un vade-mecum sera élaboré et diffusé largement aux étudiants par l'intermédiaire des universités.

Enfin, afin de favoriser une meilleure entrée dans le métier des professeurs stagiaires, l'année de stage après le concours comprendra un temps d'enseignement en pleine responsabilité et, de manière alternée, une formation continue dans le cadre de leurs obligations de service comprenant une partie pratique sous la forme de tutorat, pour apporter au jeune enseignant un appui concret et adapté à ses besoins et, d'autre part, une formation hors école ou établissement, de nature disciplinaire ou professionnelle dont les universités seront les acteurs essentiels.

Les travaux à venir doivent nous permettre de définir la façon dont les universités pourront répondre au mieux à ce besoin nouveau de formation continue à compter de la rentrée 2010.

En espérant que ces éléments permettront aux universités de s'engager sereinement dans la mise en œuvre concertée de cette ambitieuse réforme, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Valérie PECRESSE



Xavier DARCOS